

ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
03-210-10223-20230627-VI-DEL-2023-052-DE
Date de transmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-052

Date d'affichage : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 34

Objet : Convention de partenariat entre les communes d'Etampes, de Garancières-en-Beauce, la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour l'emploi sur Garancières-en-Beauce

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIT ABSENT : M. Olivier SIGMAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230627-VI-DEL-2023-052-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat entre les communes d'Étampes, de Garancières-en-Beauce, la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne,

VU la charte pour l'emploi sur Garancières-en-Beauce,

VU l'avis de la Commission de Stratégie Financière et Fonctions Support en date du 20 juin 2023,

CONSIDERANT le constat établi par les entreprises implantées sur la zone d'activités de Garancières-en-Beauce quant à leurs difficultés de recrutement et la volonté de travailler conjointement entre les communes d'Étampes, de Garancières-en-Beauce, la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) aux fins de mutualiser leurs compétences au bénéfice de l'emploi et du développement économique de leurs territoires

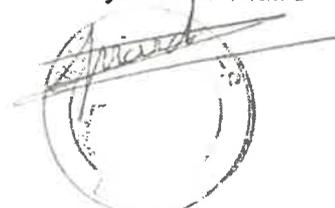
CONSIDERANT qu'afin de faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi sur un bassin situé sur un rayon de 20 kilomètres, les communes d'Étampes par l'intermédiaire du Service d'Information Jeunesse d'Étampes (SIJE), de Garancières-en-Beauce, la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la CAESE souhaitent travailler conjointement via la signature d'une convention de partenariat pour mettre en place une coopération extraterritoriale pour répondre à des enjeux communs.

CONSIDERANT que ce partenariat permettra de mobiliser les partenaires institutionnels et non institutionnels pour promouvoir les offres d'emploi et ainsi répondre aux problématiques rencontrées par les entreprises de Garancières en Beauce.

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 4 abstentions (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes),

- Approuve la convention de partenariat entre les communes d'Étampes, de Garancières-en-Beauce, la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne,
- Approuve la charte pour l'emploi afférente entre la Ville d'Étampes et les partenaires associés
- Dit que la présente convention est conclue pour un partenariat de deux ans et qu'une reconduction d'un an pourra être envisagée si nécessaire
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :0..4..JUIL..2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.